

# SOMMET AFRICAIN SUR LE CLIMAT

## 2023

### Acteurs Non étatiques demandes et Ligne rouges

Cette déclaration décrit les perspectives des acteurs non étatiques sur ce que le Sommet africain sur le climat doit accomplir, les questions litigieuses que les dirigeants africains ne doivent pas compromettre et les éléments essentiels pour les résultats idéaux du Sommet qui reflètent les désirs et les aspirations du peuple africain. Il est informé par des réflexions collectives et profondes de divers groupes à travers le continent africain, traversant la langue, les cultures et les régions. La déclaration reconnaît les efforts remarquables de différents acteurs et groupes, tant au sein du gouvernement que dans les espaces civiques, pour faire avancer un processus véritablement et légitimement dirigé par l'Afrique et appartenant à l'Afrique lors du Sommet africain sur le climat, et soutient toute initiative, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur du processus, qui plaide pour des résultats du Sommet centrés sur les personnes, inclusifs et transparents. Il y a quelques jours, une pétition signée par des centaines de groupes à travers l'Afrique a été envoyée au président du CAHOSCC et à l'hôte du Sommet africain sur le climat, soulevant diverses préoccupations, dont certaines sont décrites dans cette déclaration. Nous nous joignons à ces groupes et à d'autres pour exhorter le gouvernement du Kenya et l'Union africaine à réfléchir sérieusement aux problèmes soulevés et à leur accorder l'attention qu'ils méritent !

En tant qu'acteurs non étatiques, nous sommes profondément préoccupés par les impacts de la crise climatique sur notre continent et ses habitants. Nous sommes témoins des effets dévastateurs des sécheresses, des inondations, des cyclones, de la désertification, de l'insécurité alimentaire, des déplacements et des conflits provoqués par le climat. Nous sommes également conscients des responsabilités historiques et actuelles des pays développés dans la cause et l'aggravation de cette crise et, au mépris de la science et de la justice climatique, de leur incapacité à fournir un soutien adéquat aux pays et aux communautés les plus vulnérables.

Le Sommet africain sur le climat (SAC), prévu du 4 au 6 septembre 2023 à Nairobi, au Kenya, est une occasion unique pour le continent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, de souligner l'urgence de faire face à l'urgence climatique et de protéger les droits et les moyens de subsistance de ses citoyens. C'est également l'occasion de créer une dynamique et une solidarité pour l'agenda africain à la COP28 et au-delà en mettant en évidence les intérêts et aspirations communs des pays africains pour parvenir à un développement à faible émission de carbone, résilient au changement climatique et inclusif.

Nous avons fermement plaidé pour une transition juste, écologiquement juste et équitable vers un avenir à faible émission de carbone et résilient au changement climatique qui respecte les droits et la dignité de tous. Au cours des dernières semaines, nous avons eu des contacts directs et indirects avec le gouvernement kényan, la Commission de l'Union africaine et l'initiative plus large ClimDev-Afrique sous les auspices d'un comité d'acteurs non étatiques indépendant et volontaire, qui a été créé pour garantir que le Sommet reflète les voix et les aspirations des peuples africains. Malgré ces engagements et les

preuves fournies par les dernières avancées scientifiques, nous craignons que le Sommet ne réponde à ce que les Africains aspirent vraiment comme résultats pour protéger les générations actuelles et futures.

Nous pensons cependant qu'il n'est pas encore tard, et le président de la République du Kenya, S.E Ruto, l'Union africaine et tous les dirigeants à travers l'Afrique baisseront l'oreille et écouteront attentivement leurs voix fortes exprimant leurs préoccupations concernant certains aspects du Sommet. À cette fin, nous avons défini un ensemble d'exigences ou de lignes rouges que nous attendons des dirigeants africains qu'ils défendent lors du sommet :

1. ***Respecter les principes de justice climatique, de droits humains, d'égalité des sexes et d'équité intergénérationnelle dans toutes les politiques et actions climatiques.*** Nous réaffirmons que les politiques et mesures d'action climatiques ne doivent pas seulement viser à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts du changement climatique, mais aussi à s'assurer qu'elles sont conformes aux principes de justice climatique, de droits humains, d'égalité des sexes et d'équité intergénérationnelle. Par conséquent, nous exigeons que toutes les conversations et décisions finales du Sommet doivent :
  - a. Respecter, protéger et réaliser les droits humains de toutes les personnes, en particulier celles vulnérables et marginalisées par les effets du changement climatique, telles que les peuples autochtones, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les communautés pauvres.
  - b. Promouvoir une répartition juste, juste et équitable des avantages et des fardeaux de l'action climatique, tant au sein des pays qu'entre eux, en tenant compte de la responsabilité historique, des capacités et des différents niveaux de développement.
  - c. Autonomiser les femmes et les filles en tant qu'agents du changement et leaders de l'action climatique, en garantissant leur participation pleine, égale et significative aux processus décisionnels à tous les niveaux et en s'attaquant aux impacts sexospécifiques du changement climatique sur leurs vies et leurs moyens de subsistance.
  - d. Sécuriser les droits et les intérêts des générations présentes et futures, en veillant à ce qu'elles aient accès à un environnement sain et durable, à des ressources adéquates et à des opportunités de prospérer dans un monde à faible émission de carbone, écologiquement juste et résilient au changement climatique.
2. ***Rejeter les fausses solutions et les récits qui sapent les droits, les intérêts et la souveraineté des communautés africaines, tels que les marchés du carbone, la géo-ingénierie, l'énergie nucléaire et le principe trompeur des responsabilités partagées.*** Nous avertissons les dirigeants africains que certaines propositions ou actions prétendent faire face à la crise climatique. En réalité, soit ils n'ont pas d'impact significatif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit, pire, ont des conséquences sociales et environnementales négatives. Ces propositions sont promues par des intérêts puissants qui bénéficient du maintien du statu quo de la dépendance aux combustibles fossiles, et elles détournent l'attention et les ressources des véritables solutions qui sont nécessaires de toute urgence. À cet égard, nous exigeons que les dirigeants et les parties prenantes africaines :

- a) Examinez de manière critique les affirmations et les preuves derrière toute solution proposée. Ils doivent se faire un devoir envers le peuple africain de se poser des questions telles que : Qui en fait la promotion et pourquoi ? Quelles sont les hypothèses et les incertitudes impliquées ? Comment cela affecte-t-il les causes profondes et les moteurs des émissions de gaz à effet de serre ? Quels sont les compromis et les co-bénéfices potentiels pour d'autres problèmes environnementaux et sociaux ? Sont-elles fondées sur la science ou s'alignent-elles sur les principes de la justice climatique et des droits de l'homme ?
  - b) Faire pression pour et maintenir des processus de prise de décision transparents et participatifs impliquant diverses parties prenantes et perspectives ; veiller à ce que les voix des personnes les plus touchées par le changement climatique et ses solutions soient entendues et respectées ; et soutenir le développement et la mise en œuvre de solutions basées sur une science solide, les connaissances locales et l'autonomisation de la communauté.
  - c) Faites preuve de courage pour affronter les changements systémiques nécessaires pour lutter efficacement contre le changement climatique, en reconnaissant que les fausses solutions climatiques servent souvent à maintenir le statu quo et à protéger les intérêts des acteurs puissants qui bénéficient du système actuel.
  - d) Remettre en question les récits et paradigmes dominants qui permettent et justifient de fausses solutions, telles que celles qui nient les responsabilités historiques de la crise climatique, transforment les dialogues régionaux et mondiaux en forums d'investissement, revendiquent une responsabilité égale ou partagée pour l'action climatique et rejettent les demandes africaines de justice comme des victimes. jouant.
- 3. Rejeter la promotion de marchés du carbone qui ne sont pas réactifs et ne servent pas les impératifs de justice climatique pour l'Afrique.**
- 4. S'engager pour une transition juste et équitable vers les énergies renouvelables, en veillant à ce que l'accès à l'énergie soit prioritaire pour les pauvres et les marginalisés et que l'appropriation et la participation communautaires soient garanties.** Nous réitérons que la transition énergétique juste de l'Afrique (TEJ) doit être africanisée. Nous reconnaissons que différents pays et groupes de personnes ont des besoins, des capacités et des aspirations énergétiques différents et que ceux-ci doivent être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques et projets énergétiques. Nous exigeons donc que le sommet respecte les principes suivants du TEJ :

Reconnaître la diversité et l'hétérogénéité des pays et régions d'Afrique et respecter leur souveraineté et leur autodétermination dans la définition de leurs trajectoires énergétiques.

Veiller à ce que la transition énergétique soit alignée sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Objectifs de développement durable et l'Accord de Paris et contribue à l'éradication de la pauvreté, à la justice sociale, au développement humain et à l'industrialisation durable.

- a) Promouvoir une approche participative et inclusive qui engage tous les acteurs concernés, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les groupes marginalisés, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et projets de transition énergétique.
- b) Soutenir le développement des capacités, des compétences et des innovations locales et favoriser la coopération et l'intégration régionales pour renforcer la compétitivité et la résilience des économies africaines sur le marché mondial de l'énergie.

- c) Équilibrer les compromis et les synergies entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et veiller à ce que les coûts et les avantages de la transition énergétique soient équitablement répartis entre et au sein des pays.
- d) Traiter les injustices et les inégalités historiques qui ont résulté de l'exploitation des combustibles fossiles en Afrique et exiger une compensation, une réhabilitation et une restitution adéquates pour les communautés et les écosystèmes touchés.
- e) Améliorer l'accès, l'abordabilité et la fiabilité des services énergétiques modernes pour tous les Africains, en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales et périurbaines, et donner la priorité aux solutions d'énergie renouvelable décentralisées, détenues et gérées par la communauté.
- f) Renforcer les mécanismes de gouvernance, de transparence et de responsabilité à tous les niveaux et veiller à ce que la prise de décision fondée sur des preuves, les normes relatives aux droits de l'homme et l'état de droit guident la transition énergétique.

**4. Exiger que les pays développés assument leur responsabilité historique et fournissent un financement, un transfert de technologie et un renforcement des capacités adéquats et prévisibles pour soutenir l'adaptation, l'atténuation et les pertes et dommages en Afrique.** Nous exigeons que le principe des responsabilités communes mais différenciées continue à guider l'action climatique mondiale et à étayer la position africaine commune. Pour cette raison, nous appelons le sommet à maintenir les priorités suivantes pour l'Afrique dans ses décisions et son engagement avec les parties prenantes mondiales et régionales.

- a) Garantir un financement adéquat, flexible et prévisible basé sur les besoins pour l'adaptation, les pertes et dommages et les actions d'atténuation, en particulier de la part des pays développés ayant une responsabilité historique dans les émissions de gaz à effet de serre. Ces financements doivent être principalement de source publique, nouveaux et s'ajouter à l'aide publique au développement et sous la forme de subventions et d'autres instruments autres que les prêts. Le Sommet doit viser à jeter les bases qui rallieront la conclusion des discussions sur le Nouvel Objectif Collectif et Quantifié sur la finance climatique lors de la COP28 à Dubaï.
- b) Travailler pour compléter et adopter le cadre de l'objectif mondial sur l'adaptation à la COP 28. Le sommet doit faire pression pour augmenter de plus du double le financement de l'adaptation à l'Afrique et veiller à ce qu'il soit basé sur les besoins et atteigne les communautés en première ligne de la crise climatique.
- c) Améliorer l'accès aux technologies transférées et locales et le renforcement des capacités pour permettre aux pays africains de mettre en œuvre des stratégies de développement à faible émission de carbone et de faire face aux risques climatiques.
- d) Promouvoir l'équité et la justice dans l'attribution des objectifs de réduction des émissions et la répartition des avantages climatiques, en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives.
- e) Soutenir la coopération et l'intégration régionales pour favoriser l'action collective et tirer parti des synergies entre les pays africains sur les questions climatiques.

***Continuer à faire progresser la responsabilité partagée et collective au sein de la direction du pays dans la mise en œuvre du mandat de l'UA.*** Nous appelons les pays africains mettant en œuvre le mandat de l'UA à poursuivre cela de manière inclusive et consultative et l'UA à s'assurer que le processus de leadership national (et sous-national et local) dispose de mécanismes intégrés suffisants de participation des États et des citoyens. Pour éviter tout doute, nous soulignons que la ou les visions pour guider de tels processus doivent être collectives plutôt qu'individuelles. À cet égard:

- a. Accélérer les consultations ouvertes sur le document final proposé avec toutes les entités gouvernementales pour examen, commentaires et contribution.
- b. Promouvoir dans toute la mesure du possible la participation et le partage de tous les documents critiques, y compris ses projets de résolutions.

***Placer le peuple africain au-dessus de tous les intérêts politiques et économiques personnels et collectifs.*** Nous appelons nos dirigeants à écouter la voix de leur peuple, en particulier les jeunes, les femmes, les peuples autochtones, les petits producteurs, les travailleurs et les autres groupes vulnérables, qui subissent le plus gros des impacts climatiques. Nous leur rappelons qu'ils ont l'obligation morale et légale de protéger notre avenir commun et notre maison. Ils doivent trouver le courage de :

- a. Rejeter les propositions anti-africaines qui augmentent les risques climatiques pour les personnes et transfèrent le fardeau indu de la résolution de la crise climatique aux pays africains et aux personnes qui souffrent déjà des effets néfastes des dettes, des inégalités mondiales dans la répartition des richesses et d'autres défis.
- b. Résistez aux tentatives des pays en développement, par le biais de leurs agents commerciaux et à but non lucratif, de détourner le récit africain et continuez à définir des priorités et des plans d'action pour le continent.
- c. Promouvoir une vision africaine collective, éclairée par les aspirations de toutes les parties prenantes, et résister à toute tentative d'individus d'imposer leur position étroite sur la place de l'Afrique dans le dialogue climatique mondial sur le reste du continent.
- d. Avancer pour une déclaration de Nairobi, dont l'esprit et le contenu ne compromettront pas les intérêts et la position de l'Afrique dans les négociations mondiales à un moment donné.
- e. Nous restons déterminés à faire progresser le bien commun de l'Afrique. Nous sommes impatients de collaborer avec le gouvernement kenyan, la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes pour garantir que le Sommet africain sur le climat donne la priorité aux besoins de l'Afrique et promeut le leadership africain dans la lutte contre les dialogues internationaux et les conversations mondiales sur l'urgence climatique.

***Nairobi Kenya, 17 août 2023.***

**Signé et approuvé pour le Comité des parties prenantes non étatiques du SAC par :**

Nom	Title	Organisation	Signature

*Le Comité directeur du Sommet africain sur le climat - Acteurs non étatiques (SAC- ANE) est une plateforme qui s'efforce de faire progresser un programme pro-africain dans tous les espaces climatiques clés. Avec son secrétariat soutenu par le PACJA et organisé en clusters, le SAC- ANE attire ses membres issus des OSC régionales, des peuples autochtones, des acteurs religieux, des syndicats, du secteur privé africain, des organisations paysannes, des femmes et du genre, des universités et des institutions de recherche, Fondations et institutions financières, organisations travaillant sur la conservation et les solutions basées sur la nature ou organisation de jeunesse*